

Que s'est-il passé en janvier ?

VENDREDI 18 JANVIER : VŒUX DU MAIRE



Une assemblée nombreuse pour les traditionnels vœux du Maire .
Moment convivial partagé entre la population et l'équipe municipale avec la présence de Mr Gaël LE BOHEC député et des conseillers départementaux Mme Nadine DREAN et Mr Yvon MELLET



Bulletin municipal : Ce bulletin mensuel est à votre disposition dans les commerces, à la mairie, à l'îlot z'enfants (ALSH), à l'îlot mots (bibliothèque). N'hésitez pas à le demander. Vous pouvez également le télécharger gratuitement sur le site www.erce-en-lamee.fr.

Présents : MM DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, MARTIN Rémy, HUBERT Armelle, ÉON Christophe, DELÉPINE Didier, THÉPAUT Isabelle, MANROT Crystel, SIRODOT Loïc, BRÉHIER Sylviane, HARDAT Bénédicte, BOULIGAND Laëtitia, FORESTELLO Fabien, FILÂTRE Félicien, PAITEL Patricia, RABANNE Myriam, RENAUD Sébastien.

Absents excusés : LE MÉE Philippe, PLISSONNEAU Yann.

Retrait du groupement de commandes de fourniture d'électricité et adhésion au groupement de commandes d'énergie : considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'Ercé-en-Lamée d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes d'énergie proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie 35.

Dégrèvement d'une taxe assainissement suite à une fuite d'eau : après délibération et considérant que l'eau perdue n'a pas bénéficié du service de l'assainissement collectif, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde à un administré un dégrèvement de taxe assainissement de 104 m3 pour un montant de 166,40 € HT.

Modification statutaire de la Communauté de communes « Bretagne porte de Loire Communauté » : après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de communes, permettant la nouvelle écriture au sein des compétences facultatives, des 2 points suivants :

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs.

- Acquisition et mise à disposition des communes et des associations locales d'un parc de matériels itinérants nécessaires à la maintenance, à l'entretien d'équipements, aux actions et manifestations sportives ou culturelles
- Aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs suivants :
 - Centre aquatique à Bain de Bretagne
 - Centre départemental sportif de vol à voile à Saint Sulpice des Landes
 - Carrières équestres à Grand-Fougeray
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels suivants :
 - Musée du Sel de Bretagne
 - Planétarium de La Couyère

- Mines de la Brutz à Teillay

Équipements touristiques

- Actions de promotion et de développement touristique, de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements touristiques tels que :
 - Site du Tertre Gris et des rives du Semnon comprenant un bar-restaurant et un parc animalier.
 - Site de la Levée à Pléchatel
 - Équipements liés au développement du tourisme fluvial : haltes-nautiques de Pléchatel et de Sainte Anne sur Vilaine
 - Circuits vélos, Sentiers d'interprétation / sentiers pédestres / sentiers VTT et équestres valorisant le territoire intercommunal et ses communes membres, et voies douces assurant une liaison entre les communes du territoire intercommunal
 - Suivi du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
 - Signalétique touristique

Déclaration d'Intention d'Aliéner : après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître MIMEY de Bain de Bretagne concernant les parcelles AB 151 et 152 d'une superficie totale de 153 m², situées au 5 rue des Camélias.

Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget d'assainissement 2019 : considérant que le marché relatif aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement n'a été signé qu'en janvier 2019 et que les factures parviendront en mairie avant le vote du budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'une ouverture de crédits d'investissement au budget assainissement 2019 d'un montant de 41 003€ HT à l'article 2111

Travaux d'électricité à la salle des associations : choix de l'entreprise

Sur proposition de la Commission « Bâtiments » et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise HESYN de Bain de Bretagne pour un montant de 1152.74 € HT.

Demande du Triangle Football Club d'un acompte sur la subvention 2019

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde au Triangle Football Club un acompte de 700 € sur sa subvention annuelle.

Projet intergénérationnel porté par le CCAS de la commune : fixation du tarif du repas : Madame Isabelle BERTIN, Adjointe en charge des affaires sociales, expose aux membres du Conseil Municipal que le CCAS, en commission

sociale élargie à quelques membres du conseil municipal, a décidé de mettre en place un projet intergénérationnel à destination des enfants et des seniors de la commune. Il s'agit de proposer aux personnes de plus de 70 ans domiciliées sur la commune de prendre leur repas du midi au restaurant scolaire les 1er et 3ème mercredis du mois, en compagnie des enfants accueillis à l'accueil de loisirs, en période scolaire. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet intergénérationnel initié par le CCAS de la commune et fixe le tarif du repas à 6,50 € (premier repas gratuit)

Renouvellement de la réserve communale : Monsieur Didier DELEPINE, conseiller municipal qui pilote avec Monsieur Christophe Eon, la révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration d'un PCS, il convient de mettre en place une réserve communale qui regroupe un ensemble de bénévoles de la commune qui sont prêts à apporter leur aide à la commune en cas de sinistre. Il propose de revoir la réserve communale existante et de lancer un appel à bénévoles au travers des moyens de communication dont dispose la commune. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réviser la réserve communale et autorise le Maire à lancer un appel aux bénévoles auprès de la population Ercéenne via le panneau lumineux, le bulletin mensuel et le site internet de la commune.

Bail civil pour l'implantation d'installations de communications électroniques Free : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un bail civil de 30 ans avec Free pour l'implantation d'installations de communications électroniques à la Fleuriais auprès de l'installation appartenant à Orange.

Vente de parcelles communales pour un projet de construction d'une structure d'hébergement senior : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une société spécialisée dans la construction d'hébergements senior, Ages & Vie, est intéressée pour une implantation sur la commune d'Ercé-en-

Lamée. Une visite des parcelles où une telle implantation serait possible a eu lieu récemment. Monsieur le Maire et Madame BERTIN, en charge des affaires sociales, proposent de vendre les parcelles C987, C970 et une partie d'un terrain jouxtant le parc Marcel Boissnard appartenant au domaine public pour une surface totale approximative de 2000 m2.

Monsieur le Maire consulte tout d'abord l'avis des membres du conseil municipal pour savoir s'ils sont favorables à ce projet de construction.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de construction d'une structure d'hébergement à destination des seniors d'Ages & Vie.

- avec une voix contre, 3 abstentions et 12 voix pour, accepte la proposition de Mr le Maire et de Mme Bertin quant à l'emplacement.

- et fixe, avec 1 voix contre, 1 abstention et 14 voix pour, le prix de vente à 20€ le m².

ERRATUM Une erreur s'est glissée dans le bulletin de janvier :

Il s'agissait bien sûr du bulletin de janvier 2019

Veuillez nous en excuser



Ambiance Cocooning à l'accueil de loisirs

L'accueil de Loisirs municipal d'Ercé/Teillay a accueilli 17 enfants (12 enfants d'Ercé, 4 de Teillay et 1 d'autres communes) du 2 janvier 2019 au 4 janvier 2019.

Pendant ces trois jours les enfants ont pu fabriquer des cadeaux de Noël pour leurs copains, faire des parties de cache-cache et se défier au « dessiner c'est gagné ».

Pour terminer ces vacances, petits et grands ont cuisiné des sablés que nous avons dégusté autour d'un bon chocolat chaud !

L'Accueil de Loisirs Ercé/Teillay sera ouvert du 11 au 22 Février 2019. Nous remonterons le temps pour découvrir le Moyen Âge. Au programme : Equitation, Visite du Château de Châteaubriant, Fête Médiévale.. Venez nous rejoindre !!

Inscriptions jusqu'au **lundi 4 Février 18H30** au plus tard.

Infos pratiques : ALSH « L'Îlot z'Enfants » - 16 rue des Pervenches 35 620 Erce en Lamée - 02.99.44.20.22 (de 9h00 à 9h30) ou par mail : alsh@erceenlamee.fr

GRAND DEBAT NATIONAL

Ercéens, Ercéennes,

A l'initiative du Président de la République, l'Etat engage sur tout le territoire un grand débat national, démarche inédite de consultation de tous les citoyens, devant leur permettre de témoigner, d'exprimer leurs attentes, mais aussi leurs propositions de solutions. Le gouvernement souhaite d'abord les interroger sur quatre grands thèmes : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation des services publics, la transition écologique et la démocratie et la citoyenneté.

Ainsi, des formulaires d'expression citoyenne sont à votre disposition à la Mairie afin de recueillir vos attentes et vos propositions de solutions.

Le Maire, Patrick DERVAL

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



AGENDA FÉVRIER - MARS 2019

REPAS DU TRIANGLE FOOTBALL CLUB
SALLE MULTIFONCTIONS DE TEILLAY
23 FÉVRIER 2019

Pot au feu de la Paroisse
9 FÉVRIER 2019
Salle Gabriel MARTIN

**PORTES OUVERTES à
L'ÉCOLE SAINT FRANÇOIS
LE SAMEDI 02 MARS 2019
DE 10H à 12h30.**
Visite des locaux, rencontre
avec les enseignants,
inscriptions
des nouveaux élèves

Suivez-nous aussi sur
facebook
www.facebook.com/erceenlamee35

**SAMEDI 30 MARS
SOIRÉE BRETONNE
SALLE DE LA FLEURIAIS**
Organisée par
L'OGEC
ÉCOLE SAINT FRANÇOIS

**LE SAMEDI 23 MARS
ROUGAILLE SAUCISSE
SALLE MULTIFONCTIONS
DE TEILLAY**
Organisé par l'AS TET TC

**23/24 FÉVRIER 2019
THÉÂTRE ZIG-ZAG
SALLE GABRIEL MARTIN**
Organisé par
LE COMITÉ DES FÊTES

16 MARS 2019 :
ÉCO BALADE à la Fleuriais
(Ensemble, nettoyons notre commune)
RDV 9H30 à la salle
de la Fleuriais

27 AVRIL 2019 de 10H à 12H
ATELIER
« Fabriquer ses produits
ménagers »
INSCRIPTIONS A LA BIBLIOTHÈQUE
AU 02 99 44 20 22 ou
bibliotheque@erceenlamee.fr

SAMEDI 23 MARS 2019 :
CHOUROUTE
ACPG—CATM TOE—VEUVES ET
CITOYENS DE LA PAIX
SALLE DE LA FLEURIAIS

Balayage des caniveaux :
Lundi 4 mars

CONFÉRENCE-DÉBAT



**LA MALADIE
DE LYME**

**MIEUX LA CONNAÎTRE
POUR MIEUX RÉAGIR ET LA PRÉVENIR**

Soirée animée par le
Dr Patrick MORVAN,
Médecin Coordonnateur Régional MSA

Venez nombreux participer à cette soirée-débat
GRATUITE et OUVERTE À TOUS

Judi 21 mars 2019 à 20h
Salle Polyvalente Ty Ar men
Rue Lamartine
LE-SEL-DE-BRETAGNE

Les élus MSA des comités locaux MSA de Le-Sel-de-Bretagne,
Bain-de-Bretagne et Le Grand-Fougeray

portesebretagne.msa.fr



Boucherie MERCIER
02 99 44 30 23
FABRICATION MAISON
ORIGINE FRANCE
(Congés du lundi 25 février au 4 mars
inclus reprise le mardi 5 mars)

**Les Mercredis
Economiques**
chez votre Artisan Boucher

**DU 6 AU 10
FÉVRIER 2019**

PROMO*
**1 KG DE FILET
DE POULET**

9.50 €

Retrouvez votre boucher préféré,
ses promos, ses infos, ses recettes sur
www.bouchersdoubles.com

*Offre valable chez les bouchers adhérents du groupe Les Bouchers Doubles



Réveillez vos papilles !
chez votre Artisan Boucher

PROMO* **DU 22 FÉVRIER
AU 10 MARS 2019**

- 1 KG DE SAUCISSES
- 1 KG D'ÉCHINES (TRANCHE OU RÔTI)
- 1 KG DE STEAK HACHÉ

19.90 €
LE COLIS DE 3 KG
soit 6.63€ le kg

Retrouvez votre boucher préféré,
ses promos, ses infos, ses recettes sur
www.bouchersdoubles.com

*Offre valable chez les bouchers adhérents du groupe Les Bouchers Doubles



Artisans, commerçants, associations, faites nous parvenir vos articles par mail : communication@erceenlamee.fr